

CONCOURS DES JARDINS FLEURIS

Règlement du concours



ARTICLE 1er

Ce concours, organisé par la Municipalité, est ouvert à tous les habitants d'Armbouts-Cappel, sur inscriptions.

ARTICLE 2

Pour participer à ce concours, il suffit de remplir et de déposer en Mairie un bulletin d'inscription avant le **30 mai 2025**.

ARTICLE 3

Les participants seront classés par catégorie et pourront ainsi se mesurer équitablement.

ARTICLE 4

Les catégories seront au nombre de quatre.

1) « Façade fleurie »

Ces propriétés ne sont pas dotées de jardin ou de jardinet en façade visible de la voie publique. Seule la décoration florale de la façade du bâtiment sera jugée. Le jury décernera une note sur vingt à la qualité de cette décoration florale.

2) « Façade fleurie et petit jardinet »

Ces propriétés sont dotées d'un jardinet d'une superficie inférieure à 60 m², visible de la voie publique. Le jury décernera une note sur dix à la décoration florale de la façade du bâtiment et une note sur dix à la décoration florale et l'aspect général du jardinet.

Ces deux notes s'additionneront pour donner un résultat sur vingt.

3) « Façade fleurie et Grand jardin »

Ces propriétés sont dotées d'un jardin d'une superficie supérieure à 60 m², visible de la voie publique. Le jury décernera une note sur dix à la décoration florale de la façade du bâtiment et une note sur dix à la décoration florale et l'aspect général du jardin.

Ces deux notes s'additionneront pour donner un résultat sur vingt.

4) « Ecole, ferme, commerce, hôtel fleuris »

Ces propriétés seront notées sur l'aspect général de leurs décorations florales et plus particulièrement sur le soin apporté à l'aménagement des espaces fleuris visibles de la voie publique. Le jury décernera une note sur vingt à la qualité de cette décoration florale.



ARTICLE 5

Durant le concours, le jury effectuera un passage.

ARTICLE 6

Le classement général sera réalisé pour chaque catégorie à partir de la moyenne des notes sur vingt. Les lauréats de ce concours qui représenteront au minimum dix pour cent des inscrits dans chaque catégorie, se verront récompenser lors d'une réception qui sera organisée par la Municipalité en octobre.



INSCRIPTION AU CONCOURS DES JARDINS FLEURIS

Règlement du concours page 18



DEPOT DES BULLETINS D'INSCRIPTION EN MAIRIE JUSQU'AU VENDREDI 30 MAI 2025

Je soussigné(e) Mme, M

Domicilié(e) à ARMBOUTS-CAPPEL, n°, Rue

Tel. : Email :@.....

Déclare participer au concours de décorations florales 2025

Catégorie 1 : Façade fleurie

Catégorie 2 : Façade fleurie et petit jardinet

Catégorie 3 : Façade fleurie et grand jardin

Catégorie 4 : Ecole, ferme, commerce et hôtel fleuris

Déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer.

Date

Signature,